

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 16 (1908)
Heft: 9

Artikel: Notice sur Maria-Belgia, baronne de Prangins
Autor: Schlesinger-Thury, Marie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-16086>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

s'empessa d'abandonner la position qu'il occupait et il se retira¹. » Il faut ajouter que l'absence de moralité chez Mirabeau était de nature à éloigner de lui un homme aussi digne dans sa conduite que Dumont. Aux derniers jours de 1790, ils se rencontrèrent encore une fois. Mirabeau, déjà malade, devait mourir trois mois plus tard.

En 1791, Dumont, effrayé à la vue de la tournure que prenaient les affaires publiques, retourna à Genève, mais pour reprendre bientôt le chemin de l'Angleterre où il devenait le secrétaire du célèbre économiste Jérémie Bentham, dont il devait populariser les idées. Cette collaboration dura une vingtaine d'années et, en 1814, la Restauration genevoise rappelait Dumont dans sa patrie où il allait rendre de grands services à la chose publique. C'est alors qu'il entra en relations avec M^{me} de Staël et qu'il devenait l'un des familiers du château de Coppet. Le 29 novembre 1829, dans un voyage en Italie, il mourait à Milan.

On le voit, pour avoir été indirecte, la participation de Dumont aux événements du début de la Révolution française, n'en a pas été moins positive et sensible.

(*A suivre*)

J. CART.

NOTICE SUR MARIA-BELGIA,

BARONNE DE PRANGINS

Guillaume I^{er}, dit le Taciturne, prince d'Orange et de Nassau, eut de sa seconde femme Anne de Saxe un fils, Maurice, qui lui succéda comme statthouder des Pays-Bas, et deux filles : Anne, qui épousa son cousin Louis de Nassau, et Emilie, qui, elle, s'étant follement éprise, à vingt-huit ans, d'un jeune et joli prince portugais, catholique, fils

¹ *Souvenirs*, p. XXI.

d'Antonio, roi de Portugal, dépossédé par Philippe II, l'épousa contre la volonté de sa famille et le suivit en exil.

Aubéry, dans ses mémoires (Paris 1688), dit de ce prince :

Emanuel, qui était catholique, gagna l'esprit de cette Princesse par sa cajolerie et sa gentillesse; à quoi elle se laissa éblouir et le voulut avoir pour mari, tout pauvre qu'il étoit et de religion contraire et quoy que le Prince Maurice s'opposât fortement à ce mariage, qu'il ne croyait pas avantageux ni à l'un ni à l'autre. Ils eurent deux fils et plusieurs filles dont il y en a eu qui se sont mariées à des personnes de considération inégale.

C'était une très bonne princesse... Elle se retira à Genève en l'an 1626 avec 6 filles qu'elle avait et mourut de mélancolie bientôt après.

Des six filles d'Emilie c'est l'aînée, Maria-Belgia, qui nous intéressera tout particulièrement; car elle fut un peu des nôtres, voici comment :

Emilie avait acquis, pour y passer la belle saison, le château de Prangins, sur Nyon, une baronie alors assez importante, comprenant de vastes terres et plusieurs villages. Or, c'est de là que Maria-Belgia, un beau jour, se fit enlever par Théodor de Kroll, un officier allemand de la suite du margrave de Baden-Durlach, alors en visite à Prangins. Déçu dans son espoir de voir sa fille aînée épouser le margrave, Emilie avait naturellement refusé avec indignation de recevoir cet autre prétendant de basse naissance, cet aventurier sans feu ni lieu....

L'enlèvement de la jeune princesse causa dans toute la contrée un grand scandale. LL. EE. de Berne refusèrent tout d'abord leur autorisation au mariage tardivement désiré de Maria-Belgia avec Theodor de Kroll. Elles finirent par céder, cependant, par crainte d'offenser ce tout-puissant seigneur, Frédéric-Henri, statthouder des Pays-Bas, oncle de la fiancée.

Extrait du Manuel du Conseil de la Ville de Berne.

Puisque la Jeune Princesse de Portugal Maria Belgia, est fortement résolue de demeurer ferme dans les fiançailles qu'elle a

contractées avec son époux Monsieur Jean-Dietrich de Groll d'Heidelberg et qu'à cette cause elle souhaite instamment que LL. EE. puissent bien accorder la confirmation de leurs fiançailles, Ainsi LL. EE. ne peuvent pas leur refuser de faire bénir leur mariage, mais veulent le leur permettre et y consentir, toutefois souhaitons qu'ils le fassent hors de cette ville. Fait ce 23 Juin 1629.

L. S. P.

Le 24^e jour du Mois de Juin de l'an 1629 sur le Jour de St Jean-Baptiste, ont comparu icy dans la Seigneurie de Bumplitz par le commandement de nos Souverains Seigneurs Le Noble Puissant et Très Honoré Seigneur Jean-Dietrich de Groll d'Heidelberg et la Très Puissante Très Noble Duchesse et Princesse Maria-Belgia fille légitime de la Très Chrétienne et Très Puissante Reine et Princesse de Portugal, et ont reçu la S^{te} Bénédiction du mariage par moy Jean Rodolphe Hupscher. Pendant laquelle Action les Nobles, Puissants et Très Honorés Seigneurs, Noble Guillaume de Diespach de ce temps Colonel d'un Régiment à Berne ; et Noble Jean-François Louys d'Erlach, Notre Très Puissant Seigneur, Seigneur de Bumplitz, ont été conducteurs de l'Epouse.

Ce que dessus a été tiré mot à mot du Manuel de Noces de cette honble Commune Ainsi que l'atteste

Jean Jacques GRIPH
Ministre de Bumplitz.

Emilie de Nassau, princesse de Portugal, mourut à Genève, dans sa maison de la rue Verdaine, le 16 mars 1629, à l'âge de 60 ans. Ses filles reprirent le chemin de la Hollande ; Maria-Belgia seule — maintenant Madame de Kroll — reste dans le Pays de Vaud et nous la voyons séjourner en hiver à Genève, en été à Prangins, où elle et son mari — lui surtout — ne laissèrent pas de trop bons souvenirs ; ils eurent plus d'une fois maille à partir avec les autorités ecclésiastiques de l'endroit, comme le prouve l'extrait suivant de la Classe des Pasteurs :

9 Novembre 1630 à Aubonne.

Mr Polin ministre de Vy s'estant plaint du traitement indigne à luy fait par Mons^r de Croll et Mad^e la Princesse de Portugal, Dame de Prangins et femme dudit S^r Croll, comme de l'avoir appelé sot et beste, l'avoir menacé de le jetter en bas les fenestres et l'avoir poussé avec mespris hors du chasteau dudit Prangins, sur ce que

ledit Polin aurait oublié de prier pour ledit Seigr de Croll luy avoir aussi reproché qu'il estait son Seigneur lequell le nourrissait avec sa famille. Et le tout estant recogneu, redonder au mespris non seulement des ministres qui ne recognoissent en ce pays pour Seigneurs absoluts que Leurs Excell^{es} de Berne, mais aussi de Messeigneurs par la libéralité desquels seuls (et non les Seigr^{rs} Banderets) les ministres sont entretenus. A esté ordonné que deux des frères l'un du Colloque de Morges, l'autre de Nyon iront ensuite trouver Monsieur le Ballif de Nyon, et luy feront plainte dudit indigne traitement, afin que selon sa prudence et autorité Il y pourvoye et mette ordre.

Aubonne 16 Aout 1633.

Monsieur Polin nommé Pasteur à Arzier tant à cause de l'espérance de l'assemblée qu'il fera beaucoup de fruit en laditte Eglise d'Arzier, comme pour le mettre à repos des difficultez et molestes qu'il receoit du S^r de Prangins duquel il receoit sa pension. M^r Maréchal élu pasteur à Vy.

Croll s'opposant à cette nomination, on s'adresse derechef à M. le bailli de Nyon.

Touchant l'affaire entre M^r Maréchal et M^r Croll et le prier de mettre au plustot en execution le bon vouloir de LL. EE. qu'il avait apporté de Berne. Attendu l'angoisse ou demeuroit durant ce suspens ledit S^r Maréchal et sa famille, le bezoin que ses Eglises avaient de leur Pasteur pour les catéchismes es jours et Dimanches, pour les actions sur sepmaine, pour la consolation des malades, et pour les Consistoires. Item l'incommodité et travail des Ministres voisins contraints de faire la charge dudit S^r Maréchal es jours et Dimanches (n'y pouvant être autrement pourvu) dont il advient même que les Eglises desdits ministres voisins sont en quelque manière incommodées et non si bien servies.

Rolle 5 Mai 1636.

La visite du S^r De Chomiane n'ayant été faite à cause de l'opposition du S^r Grol, la Compagnie n'a peu scavoir comment il exerce son Ministère ...

Rolle 10 aout 1637.

....et d'autant qu'il ne s'est trouvé personne du corps qui aist voulu accepter laditte Eglise de Vy et Prangins, A ordonné que L. E. en seroyent advertis par nos lettres.... La maison ministérielle de Vy est en fort pauvre estat, et les précédents Pasteurs ont eu de la difficulté pour le paiement de leur pension, mesme que la Classe n'est pas satisfaite de la pension de cinq mois environ qui leur est deuë....

Rolle 10 Janvier 1643.

Ayant esté mis en advant que Madame de Prangins ne fréquente point les saintes prédications qui se font au lieu, cette privation de l'ouye de la Parole de Dieu procédant (comme dit a esté) de ce qu'elle ne voudrait point qu'on priast pour Mr Croll son Mary absent estant es Piedmont dans les Prières Publiques, sont chargés d'en parler au très-honoré Ballif, pour y mettre remède, afin que Prières se fassent comme au Passé, puisqu'il n'appert d'aucune Innovation au Mariage avec laditte Dame.

M. et M^{me} de Kroll eurent un fils, Berne-Theodore (la date de sa naissance n'est pas indiquée) et cinq filles, nommées Emilie-Catherine, Anne-Rosine, Maurice-Sabine, Hélène-Beatrice, Suzanne-Sidonie. On a retrouvé un petit « livre de raison » où M. de Kroll notait à mesure la naissance et le baptême de ses enfants.

1630. Le 5 Octobre de nuict et le 6 Octobre Mercredi de grand matin un quart devant les trois heures ma femme a accouché par la Grace de Dieu d'une jeune fille à Prengin dans la chambre haute, laquelle a esté ensuite baptisée le 31 Octobre à Prengin par Mr Pollin notre ministre à 9 heures. On a prié pour être parrains les Nobles Conseil et Bourgeois de la Ville de Vevey dans l'Estat de Berne, et pour marraine Madame d'Arufans la Vielle; les députés des Parrains ont été Messieurs de Belle-Trouse, Mr de Villiens, Conseiller de Vevey et Mr de Villars de Neus, et la fille de M^e d'Arufans est venuë au nom de sa mère. Ma fille a été nommée Emilie-Catherine, lesquels deux noms ont été ceux de Notre Grandmere de Père et de Mere. Dieu vueille nous donner Sa Grace. Amen.

1634. Le 11/21 d'Avril à 9 heures de la nuit précisément comme la cloche sonnait le dernier coup, ma Femme a accouché d'une jeune fille à Genève, dans la chambre haute, laquelle a été ensuite baptisée le 25 Avril dans la Grand Eglise, à l'action du soir, par Mons^r Mallet; les Parrains ont été Mons^r de Villars d'Estoy et deux Demoiselles Rellinger les aînées. Au signe du Verseau, le soleil étant dans le Capricorne.

1635. Le 3/13 Juin Mercredi matin un quart après neuf heures, dans le signe des Jumeaux ma femme a accouché d'une Jeune Fille. Laquelle a été ensuite baptisée à Prengin, le 4/14 Juin et nommée Maurice-Sabine. J'ay été de moy-même Parrain et les marraines ont été les sœurs de ma chère femme en l'absence

desquelles Madame la Chatelaine de Nyon a pris la place et l'a portée au St. Baptême.

La mort de sa mère avait été pour Maria-Belgia le point de départ de sérieux différends avec ses parents de Hollande. Car si Emilie, de son vivant, s'était vue entourée de la considération et des égards dus à son rang de fille, sœur et femme de prince, M^{me} de Kroll, elle, l'épouse d'un simple gentilhomme allemand, elle-même, il faut le dire, d'un caractère peu accommodant, dut se faire humble pour réclamer ses droits, le payement de la rente héréditaire de 7500 florins que Maurice de Nassau avait légué par testament à sa sœur Emilie, « tant pour elle pendant sa vie que pour ses enfants après sa mort ». Il y avait, en outre, « une rente héréditaire et annuelle de 1000 livres léguée par le dit prince à Maria-Belgia, de même qu'aux autres filles de la princesse Emilie ».

Il ressort des réclamations faites à cette époque et plus tard par les descendants d'Emilie que ces rentes ne leur furent pas payées, Mesdemoiselles de Portugal, sœurs de Maria-Belgia « ayant, — à ce que l'on prétendait, — cédé leurs droits à leur tante Anne de Nassau » ce qui, même étant prouvé, ne pouvait empêcher Maria-Belgia de revendiquer sa part à elle de la succession. On a l'impression d'une grosse injustice commise envers une femme courageuse, fidèle au mari de son choix, à sa patrie d'adoption, — la devise des Nassau n'est-elle pas : Je maintiendrai? — mais trop déchuë, hélas, de son rang social pour avoir conservé quelque importance vis-à-vis des grands de la terre...

Nous avons sous les yeux une lettre de Maria-Belgia à M. Spanheim, ministre du Christ et professeur de théologie à l'Université de Leyden, pour avoir ses droits de Hollande.

MONSIEUR,

Suivant la bonne affection qu'avés toujours témoigné en mon endroit, j'ai derechef pris la hardiesse de vous prier après quatre

que je vous ai écrites sur lesquelles je n'ai eû aucune réponse, de prendre la peine de faire tenir les cy jointes à Mademoiselle ma soeur, et à Monsieur Vosbergue, Et s'il vous plait de continuer comme vous avés fait par le passé, de vouloir intercéder tant envers son Altesse, qu'envers mes Demoiselles mes soeurs, que je puisse une fois avoir ce que de droit et devant Dieu m'appartient. J'espère que Dieu touchera le coeur de son Altesse, afin qu'il ne me fasse pas plus long-temps rechercher ce qu'il ne peut en conscience me retenir. Toutes fois s'il ne me veut faire aucune justice, je seray contrainte avec mes Enfans d'aller en Hollande et me jetter entre les bras de Messieurs les Etats, étant très assurée qu'ils me feront bonne Justice, car nécessité n'a point de loy ; — pardonnés Monsieur que je vous importune tant, je say que votre piété est si grande, que vous êtes le Père et le Protecteur des affligés, et que vous ne vous lasserez pas d'assister celle qui est et sera toute sa vie

Monsieur

Votre très humble et obligée Servante

Maria-Belgia DE CROLL, née

Princesse de Portugal.

De Prangins le 1^{er} Septembre vieux style 1645.

Plus pressante encore, presque désespérée, est cette autre lettre écrite par Maria-Belgia quelques semaines avant sa mort :

MONSIEUR,

Il y a quelques jours que je vous ay écrit, comme aussi à Mesdemoiselles mes soeurs et à Monsieur de Vosberg et adressé mes Lettres; c'est toujours sûr le sujet de mes affaires de dela, que j'ay fort désiré et désirerois de les terminer par une voye aimable, après en avoir recherché toutes les voyes à moi possibles; Je me suis encore avisée de celle-cy, et que je croi même qui pourra être la meilleure et la plus assurée, sçavoir, que Monsieur le Collonel de Croll et moy fassions le voyage de Hollande, car il est certain que si au lieu de confier comme cy devant avons eû fait à des simples Lettres, sans autre conférence, que jamais n'en viendrai à bout, veu que je ne doute qu'il n'y ait non seulement de la fatalité en nos affaires, mais nottemment qu'il n'y ait des personnes qui se prévalent de telles discussions n'en aiment mieux la continuation, que la dissolution au lieu que chose très assurée étants ensemble nous aurons aussitôt tout terminés et demeureront de bon accord,

en nous aidant sur tout de la voye de quelques bons Seigneurs à nos connus Amis. Mais pour cela faire, comme il me sera nécessaire d'avoir un bon passe-port de Messieurs les Etats Généraux, tant pour moi que pour ma Suite, j'en ay écrit et encore réitéré mes suplications à Monsieur de Vosberg pour me le faire avoir, et à mes Demoiselles mes Soeurs d'y contribuer et l'en prier, pour au plutôt avoir le dit passe-port. C'est aussy la suplication que je vous ai réitéré d'en prendre aussy la peine pour le nous bailler, aux fins de me l'envoyer, car l'ayant reçu, Monsieur le Collonel que j'attend de jour à autre suivant qu'il me l'a écrit, et moy nous résoudrons de partir tout aussi-tôt pour le d^t voyage de Hollande. Si avec Monsieur de Vosberg le trouvez bons et le conseillerez, je crois pourtant que c'est l'unique moyen pour terminer toutes mes affaires de delà. Excusés mes continuelles importunitez. La continuation de vos biens faits et les témoignages de vos grandes affections envers moy et les miens, m'en donnent la hardiesse, et d'autant plus de sujet de continuer mes prières au Seigneur pour votre prospérité me reconnaissant toujours vôtre grandement obligée. Je vous supplie de me procurer et faire avoir au plutôt les reponses et avis de M^r Vosberg, et de Mes Demoiselles mes soeurs avec les vôtres, et cependant je vous saluë toujours avec Mademoiselle Spanheim, avec tous les vôtres, de mes très humbles recommandations à l'honneur de vos bonnes graces comme font aussi mes enfants, en continuant de me dire pour toujours

Monsieur

Votre très affectionnée à vous faire service

Maria-Belgia DE CROLL
née Princesse de Portugal.

De Prangins ce 1^{er} Juin 1647.

Maria-Belgia s'éteignit à Genève, le 29 juillet 1647. Deux jours auparavant, elle avait fait son testament, dont voici la teneur :

Au nom de Dieu amen. A tous soit notoire et manifeste, Que l'an mil six cent quarante sept et le vingt septième jour du mois de Juillet après midi par devant moy Jean Comparet Citoyen et Notaire public juré de Genève, soussigné et présent les témoins sous-nommez s'est personnellement constituée et établie Illustre Dame Maria-Belgia princesse de Portugal Dame de Prangins femme de Noble Jean-Théodore de Croll, Collonel et Quartier-Maître général de Son Altesse de Parme laquelle se trouvant au

lict detenuë de maladie corporelle desire mettre ordre à ses affaires pour éviter toutes difficultés qui pourraient arriver après son deceds entre ceux qui prétendent droit à son hoirie. Et à cet effet fait et ordonne son testament nonenpatif portant ordonnance de sa dernière volonté touchant ce qu'elle veut être fait de, ses biens après son deceds.

Premierement après avoir invoqué le S^t nom de Dieu elle le prie luy pardonner ses péchés par le mérite et intercession de Notre Seigneur Jesus Christ et luy recommander son âme afin qu'il la reçoive en son Paradis Céleste après qu'elle sera séparée de son corps. Et de ses biens en dispose comme suit :

En premier Lieu a dit et déclare qu'elle instituait pour son héritier universel Noble Berne-Théodore de Croll, son bien-aimé fils en tous et en chacuns de ses biens, meubles et immeubles, or, argent, debtes, crédits, noms, raisons, actions et prétentions généralement quelconques, estant par un préalable levé la Légitime qui peut parvenir aux Demoiselles Emilie, Catherine Anne-Marie Helène-Beatrice, Anne-Rosine, Maurice-Sabine, et Suzanne-Sidonie de Croll ses cinq filles, en laquelle Légitime elle les instituë ses héritières particulières, moyennant quoi elle les dejette de tous ses autres biens, revoquant tous autres Testaments, Codicilles que Donations qu'elle pouvoit cy-devant avoir faites, à cause de Mort, voulant que le présent sien Testament soit le sien dernier et qui vaille tant par Testament nonenpatif Codicile que donation à cause de Mort, et par tous les autres meilleurs moyens que faire le pourra, priant tous Seigneurs Justiciers qu'il appartiendra de l'insinuer et approuver. Fait et prononcé à Genève en la maison de Noble et Honnoré Seigneur Thimothée Perrot, 3^{me} conseiller d'Estat en laquelle maison lad^{te} Dame gît malade, à ce present Spectable Alexandre Morus, Ministre et Professeur, Spectable Estienne Girard, ministre, Noble Marc Roset, S^r Auditeur, Eg^e François Desvignes, S^r secrétaire baillival à Nyon, Noble Michel Barrillet, citoyen, S^r Abraham Dutil, M^{tre} Chirurgien-Opérateur, Eg^e Elizée Baderod, Notaire à Nyon, Hon. Jacques Hammerslat, habitant de Genève, témoins requis et signé en la minute des présentes. Ainsi signé Morus, témoing, Roset, témoing, Girard, témoing, Desvignes, Baderod, témoings, Barillet, présent, A. Dutil, M. C. Hammerslat. N'ayant lad. Testatrice pu signer à cause de son indisposition.

Signé COMPARET et scellé du Sceau
de la Ville de Genève.

Le fils aîné de M^{me} de Kroll, Berne-Théodore, mourut sans postérité; les cinq filles épousèrent toutes des simples gentilshommes du pays; leur filiation peut être tracée jusqu'à nos jours dans un grand nombre de familles vaudoises et genevoises.

Guillaume III, prince d'Orange et de Nassau, roi d'Angleterre, étant mort sans enfants (1702), la succession de la maison de Nassau passait à la ligne féminine. Pour comprendre l'importance de ce fait, en ce qui concerne la descendance de Maria-Belgia, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur la généalogie de cette princesse :

La fille aînée de Guillaume I^{er} fut Emilie de Nassau.

La fille aînée d'Emilie fut Maria-Belgia.

La fille aînée de Maria-Belgia fut Emilie-Catherine, qui épousa Claude Damond, banderet de Nyon.

Emilie-Catherine eut une seule fille, Juliane-Catherine, qui épousa Henry De Martines, seigneur de Sergier et de Beysonnas, au Pays de Gex.

Nous voici arrivés à cette dame de Sergier (Sergy) qui, à la mort de Marie de Nemours, suzeraine de Neuchâtel et de Valangins, se mit sur les rangs pour revendiquer cette principauté. Elle basait son droit sur le testament de René de Nassau, cousin de Guillaume I^{er}, et héritier lui-même du comte Philibert de Châlons. Or, c'est René de Nassau qui, par ce testament du 20 juin 1544, avait institué comme son héritier Guillaume I^{er} et ses descendants mâles et, *défaillant la ligne masculine, la plus prochaine femelle*. En 1702 c'était bien M^{me} de Sergy qui se trouvait être la « plus prochaine femelle ». Des nombreux prétendants à la succession, ce fut Frédéric I^{er}, roi de Prusse, qui — pour des raisons politiques — l'emporta. Son cousin Guillaume III lui avait d'ailleurs cédé ses droits éventuels sur la principauté de Neuchâtel, et cela avant la mort de Marie de Nemours.

Et M^{me} de Sergy? — Dans un mémoire présenté par son

procureur, Henri Duperron, aux Trois-Etats de Neuchâtel, elle commence par établir sa filiation et sa descendance d'Emilie de Nassau et son droit à la succession, puis elle s'excuse « de n'avoir pu exposer son droit plutôt parce » qu'elle n'en avoit pas eu une pleine connoissance et » qu'elle l'a acquise seulement depuis peu... » Aussi l'arrêt de l'assemblée du 26 août 1707 dit formellement que « quant aux demandes et protestations de lad^{te} Dame de » Sergier, vu qu'elle ne s'est pas présentée non plus au jour » fatal des six semaines..... ils l'en déboutent entièrement. »

Les héritiers de Maria-Belgia continuèrent à protester ; ils ne firent qu'y perdre leur latin... et leur argent.

Henry De Martines mourut en 1712 ; son épouse, M^{me} de Sergier, en 1713 ; leur fils David de Martines, seigneur de Sergier et de Beysonnaz, devenu le successeur légitime de sa mère, et de ses prétentions sur la Principauté de Neuchâtel, « présente sa protestation au Congrès d'Utrecht » (transféré à Baden) en suppliant très respectueusement » cet Auguste Congrès de l'y admettre, recevoir et la faire » enregistrer pour en être expédié acte dans les formes. »

En 1744 — comme le prouve un « traité fait à cet effet avec le sieur Jacottet, notaire à Yverdon, par les descendants de Maria-Belgia », ces derniers protestent encore... Mais découragés, plusieurs d'entre eux même complètement ruinés, ils vont abandonner la partie. Les rentes annuelles, les terres de Hollande, les comtés et principautés, tout leur échappe, l'héritage princier n'est plus qu'une *fata morgana* qui pâlit de plus en plus et finit par s'évanouir...

La raison du plus fort fut toujours la meilleure.

Marie SCHLESINGER-THURY.

